



1 ASSUREZ-VOUS DE BIEN CONNAÎTRE LA FONDATION GRACE DART

Visiter notre site web au fondationgracedart.org

Vous y trouverez toute l'information pertinente avant d'entamer votre démarche de financement.

2 DÉFINITION DES AXES D'INTERVENTION



Les besoins essentiels

Les besoins essentiels sont principalement les vêtements, les chaussures et certains articles de toilette. Il peut aussi s'agir d'une demande d'aide pour la création d'un lieu ou d'un système qui permet de distribuer des commodités de base. Exemple : la création d'une garde-robe où les résidents moins nantis d'un CHSLD peuvent trouver les vêtements d'occasion propres qui leur manquent. Les projets de banque alimentaire et d'aide au logement font aussi partie de cet axe d'intervention.

Solitude et isolement

Il cible principalement des personnes qui ne sortent jamais de leur chambre (en CHSLD) ou de chez eux pour des raisons physiques et/ou psychologiques. Les programmes de musicothérapie, de zoothérapie et d'accompagnement, les activités bénévoles ciblées ou encore l'intervention de clowns peuvent être utilisés spécifiquement pour combattre la solitude.

La socialisation et le développement personnel

Cet axe inclut toutes les activités en groupe, qui permettent aux individus d'échanger, de créer, de participer, d'avoir accès à une activité ludique, à une activité thématique ou à une prestation culturelle divertissante ne faisant pas partie de la programmation de base offerte en CHSLD. Pour les personnes âgées à domicile, ce peut être une activité ludique qui permet de briser l'isolement ou encore un projet créatif qui favorise l'implication et la contribution de la personne.

Troubles cognitifs

Cet axe comprend toute activité et tout matériel d'intervention qui visent à servir une clientèle souffrant de troubles cognitifs.

Milieu de vie

Le concept de milieu de vie en CHSLD est de créer un milieu où la personne se sent chez elle, tout en faisant partie d'une collectivité. Cependant, tous les projets qui soutiennent un milieu de vie chaleureux et personnalisé misant sur l'autonomie, le respect, la dignité, l'intimité, l'identité, l'autodétermination, la qualité de vie, la continuité, la sécurité, l'estime de soi, le maintien des liens significatifs et l'adaptation des soins et services sont ciblés par cet axe d'intervention.

3 SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour soumettre votre demande, vous devez remplir le formulaire de demande de financement disponible en cliquant sur l'onglet SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT et suivre les indications. Votre demande doit être déposée au plus tard le 31 juillet de chaque année.

Il est important de choisir la bonne catégorie d'organismes : CHSLD ou OBNL ainsi que de choisir la fourchette de montant associée à votre demande, 0 \$ - 10 000 \$, 10 000 \$ - 50 000 \$ ou 50 000 \$ et plus.

Le formulaire de demande de financement est un PDF interactif et peut être sauvegardé sur votre ordinateur pour compléter la demande.

Une fois le formulaire complété, il peut être déposé à l'onglet SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT en suivant les étapes ou encore à la page DÉPÔT DE LA DEMANDE sous l'onglet RÉALISATIONS.

Chaque organisme peut déposer le nombre de demandes qu'il le désire. Chaque demande correspond à un projet unique.



4 VOUS RECEVREZ UNE RÉPONSE DANS LES QUINZE À VINGT SEMAINES SUIVANT LA DATE BUTOIR

Votre demande est traitée de la façon suivante :

- Analyse et recevabilité : si votre demande est irrecevable, nous vous en informerons, raisons à l'appui.
- Évaluation et sélection des projets recevables : le Comité d'évaluation et de sélection de la Fondation Grace Dart, assisté d'un groupe d'experts, fera une analyse approfondie des projets, procédera à leur évaluation et à leur sélection.
- Adoption : les projets sélectionnés seront présentés au Conseil d'administration pour l'acceptation finale. Si votre projet est accepté, vous recevrez une lettre d'acceptation de principe spécifiant le montant du financement pour votre projet. S'il ne l'est pas, nous vous informerons par écrit, vous donnant les raisons de notre refus.

5 À PROPOS DU DON

- Le don est payable en un seul versement pour l'année 2019-2020, et un procédé de suivi est prescrit dans le contrat entre la Fondation et l'organisme receveur.
- Le renouvellement du don n'est pas automatique d'année en année et chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.
- Le don ne peut être engagé sur plus d'une année.

6 DURÉE DU PROJET

Comme la Fondation exerce ses activités selon un cycle annuel, la mise en œuvre des projets qu'elle finance s'étend habituellement sur une durée d'environ douze mois.

Cependant, le projet peut s'inscrire dans une planification plus globale, puisque de nombreux organismes travaillent dans une perspective à long terme. Dans ce cas, il sera nécessaire de le mentionner dans la demande de financement à la section réservée à la description du projet.

Pour permettre à la Fondation d'avoir une vision d'ensemble, il faudra alors préciser clairement les phases du projet auxquelles elle sera appelée à contribuer, mais aussi les situer en décrivant brièvement les phases antérieures déjà réalisées et les phases ultérieures envisagées.

7 ADMISSIBILITÉ

Les organismes dont les projets auront été choisis devront signer une entente avec la Fondation. Cette entente spécifiera le procédé de distributions des subventions, la visibilité liée à chacun des projets, la pérennité du projet et l'engagement des deux parties.

- Le Comité d'évaluation et de sélection de la Fondation Grace Dart n'évaluera que les organismes demandeurs qui sont conformes à la mission de la Fondation (personnes âgées, isolement, pauvreté, milieu de vie).
- Un rapport trimestriel sur le développement du projet sera demandé à l'organisme receveur tout au long de l'année où le projet a cours.
- Tous les projets présentés doivent favoriser l'émergence d'un milieu de vie sain et chaleureux.
- L'investissement de la Fondation Grace Dart n'est pas un substitut pour un financement gouvernemental et ne soutiendra aucun projet qui est sous la responsabilité du gouvernement.
- Tous les projets doivent avoir un chargé de projet et un système de suivi clair et efficace.
- Lorsqu'un organisme fait une demande de subventions à la Fondation Grace Dart, il doit démontrer sa propre implication dans le projet.
- La Fondation Grace Dart n'appuiera que les organismes qui sont dûment enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada (numéro d'enregistrement émis par l'ARC composé de 9 chiffres et se terminant par RR 0001).
- La Fondation Grace Dart ne soutiendra que les organismes qui sont situés sur le territoire du Grand Montréal.
- La Fondation Grace Dart n'appuiera que les organismes qui font preuve d'une saine gestion et qui ne sont pas sujets à la controverse.
- La Fondation Grace Dart n'appuiera que les organismes qui ont des règlements, un processus administratif et une régie interne clairs, et qui peuvent fournir un reçu pour fins fiscales au montant du don accordé.



Types de demandes **NON-ADMISSIBLES** à recevoir un don de la Fondation Grace Dart:

- Organismes non enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada.
- Demandes individuelles (provenant de particuliers) et projets individuels.
- Demandes pour de la recherche médicale ou équipements médicaux hospitaliers, y compris des soins médicaux directs (achats de médicaments, de dispositifs ou de produits médicaux et biologiques).
- Campagnes de financement ou de réduction de dette.
- Demande incluant un ou des salaires pour le personnel en CHSLD.
- Événements publicitaires et/ou promotionnels.
- Organismes internationaux ou organismes apportant une aide à l'extérieur du Québec, y compris les missions d'aide humanitaire.
- Partis politiques ou ayant des activités à caractère politique.
- Groupes de lobbying et de revendication.
- Conférences ou réunions annuelles.
- Clubs sociaux, organismes religieux ou organismes faisant de la discrimination de n'importe quel genre.

8

LIGNES DIRECTRICES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le formulaire comprend plusieurs sections. Toutes les sections doivent être remplies pour que votre demande soit prise en considération par la Fondation. Pour soumettre votre demande, vous devez remplir le formulaire de demande de financement disponible en cliquant sur l'onglet **SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT** et suivre les indications.

Le formulaire est un PDF interactif, vous pouvez donc le sauvegarder sur votre ordinateur, le remplir à votre rythme, y joindre tous les documents nécessaires sous forme de PDF et finalement l'envoyer en allant sur la page **SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT** en suivant les étapes ou encore à la page **DÉPÔT DE LA DEMANDE** sous l'onglet **RÉALISATIONS**.

Votre demande doit être envoyée avant le 31 juillet de chaque année.

Respect

Dignité

Bienveillance

VISITER FONDATIONGRACEDART.ORG

TÉL. : 514 255-2834, POSTE 3666

info@fondationgracedart.org